



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1480-15

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 14 juillet 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1480-15 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables au Service des loisirs (module bibliothèque) par l'abolition de la tarification liée aux réservations de documents.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 15 juillet 2015.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe